

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 27 février 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Labbé  
Mme Valls donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Valleton donnant pouvoir à Mme Coppi  
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani  
Mme Attia donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Magrino donnant pouvoir à Mme Thibault  
Mme Piétri donnant pouvoir à M. Hervé

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Cerrigone, M. Monany

-----



## Délibération n° 2020-II-07 du 27 février 2020

### AGENCE FRANCE LOCALE-SOCIÉTÉ TERRITORIALE – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT.

**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1611-3-2,

Vu sa délibération n°2017-VI-35 du 29 juin 2017 approuvant l'adhésion du Département à l'Agence France Locale-Société Territoriale et désignant le président du conseil départemental comme représentant à son assemblée générale,

Vu le rapport de son président,

**après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE M. Daniel Guiraud, vice-président du conseil départemental chargé des finances, en tant que représentant titulaire du Département à l'assemblée générale de l'Agence France Locale-Société Territoriale et l'autorise à y siéger,

- DÉSIGNE M. Stéphane Troussel, Président du conseil départemental, en tant que représentant suppléant du Département à l'assemblée générale de l'Agence France Locale-Société Territoriale et l'autorise à y siéger,



- AUTORISE M. Daniel Guiraud à accepter toute autre fonction qui pourrait lui être confiée dans le cadre de la représentation du Département à l'Agence France Locale-Société Territoriale, notamment des fonctions au sein du conseil d'administration et des comités permanents, dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec ses attributions.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Magrino, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*